

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2024 à 18 h 30

Ouverture de séance : 18 h 30

Présents : Jean-Francois RIBIERE, Claudine GOUSSET, Jean-Marie ROPP, Sylviane BARROCAS, Céline VAN DER HEYDEN, Régis BAZELIN, Karine LEMAZO, Gilles GOSZKA, Patrick STRAUSS

Procurations : Mahsa SCHAWRTZWALDER pour Claudine GOUSSET

Excusé : Gilles UTTEWILLER

Absents : Béatrice MONNIER, Antoine DALLONS, Nathalie DONZE, Adeline ARNOULD

Secrétaire : Patrick STRAUSS

## 1/ BUDGET PRIMITIFS (principal, eau, chaleur, assainissement collectif, assainissement non collectif)

*Principal :*

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	recettes	Dépenses	recettes
994 959,23 €	994 959,23 €	328 462,12 €	328 462,12 €

*Eau :*

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	recettes	Dépenses	recettes
124 765,39 €	123 765,39 €	261 172,82 €	261 172,82 €

*Assainissement collectif*

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	recettes	Dépenses	recettes
89 9551,95 €	89 951,95 €	60 902,44 €	60 902,44 €

*Asst non collectif*

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	recettes	Dépenses	recettes
3 867,06 €	3 867,06 €	0,00	0,00

*Chaleur*

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	recettes	Dépenses	recettes
67 751,55 €	67 751,55 €	90 951,51 €	91 951,51 €

➤ *Voté à l'unanimité pour tous les budgets*

## 2/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

A L P A : 80 €

Amicale des sapeurs-pompiers : 200 €

Amis des écoles de la Roselière : 200 €

Amis des Salines : 80 €

Anciens combattants : 120 €

Coopérative scolaire : 200 €

Judo club Saulnot : 200 €

Le souvenir Français : 0

Tarot club : 80 €

Comité des fêtes de Saulnot : 100 €

A F M Téléthon : 100 €

BAILAR : 80 €

Total 1440 €

➤ *Voté à l'unanimité*

### 3/ VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES :

Taxe d'habitation résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération les logements vacants depuis plus de 2 ans. Sans changement : 5.21%

Taux foncière sur les propriétés bâties sans changement : 33,52 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties. Sans changement : 27,23%

➤ **Voté à l'unanimité**

### 4/ MODIFICATION SUR COMMERCIALISATION DES PARCELLES 210-215 ONF

La commune a souhaité passer ces parcelles en coupe en 2022.

Le but était d'enlever le bois sec le mode de commercialisation était en bois sur pied.

Ces parcelles sont restées invendues en 2023.

En les mettant en bois façonnés cela permettrait de les exploiter rapidement et seront destinés en bois d'énergie pour la chaufferie.

➤ **Voté à l'unanimité**

### 5/ BUDGET CHALEUR

Le prix du kW du budget chaleur n'a pas été augmenté depuis 2017.

Ce budget est déséquilibré par rapport aux différentes augmentations pour exemple l'année 2023. Il présente un déficit entre les dépenses et les recettes de 19 264 €

Il y a lieu d'augmenter le kWh de 25% donc nouveau taux à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024 soit 0.12175 € et en 2025 nouvelle augmentation de 25%

➤ **Voté à 7 POUR 3 ABSTENTIONS.**

Conseil clos à 21H15

Fait à Saulnot le 11/04/2024

Le Maire, Jean-François RIBIERE

  
